Politique contre la corruption, l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement (SEAH)

Cette politique s'applique à toutes les activités d'Acting for Change. L'approche d'Acting for Change face à la corruption et à l'exploitation sexuelle, aux abus et au harcèlement (SEAH) repose sur les principes suivants : **toujours prévenir, ne jamais accepter, toujours signaler et toujours agir**, même dans les situations où cela peut entraîner un retard, un obstacle ou l'impossibilité de mener à bien une activité.

Définition et position

Acting for Change s'oppose à toutes les formes de corruption et définit la corruption comme un abus de confiance, de pouvoir ou de position à des fins degain indu pour soi-même ou pour autrui.
La corruption peut avoir des motivations financières ou autres et se manifester sous diverses formes de comportements ou irrégularités à des fins personnelles. Il peut s'agir d'avantages financiers, tels que l'offre ou la réception de pots-de-vin – y compris à des fonctionnaires étrangers –, le chantage, les conflits d'intérêts, différentes formes de fraude, notamment, la falsification de documents, la fraude financiere, la fraude liée aux appels d'offre, ou les paiements de pots-de-vin.
Elle peut également concerner des avantages tels qu'une influence accrue, une réputation améliorée, une reconnaissance politique, des votes électoraux ou des services sexuels ou autres. Ces avantages peuvent être obtenus en échange de nourriture, de logement, de protection ou autre, ce qui signifie que la corruption ne se limite pas à des transactions monetaire . La corruption peut également inclure le népotisme ou le favoritisme, lorsqu'une personne utilise son emploi ou sa position pour favoriser des proches, amis, partenaires ou autres personnes associées. La négligence et la mauvaise gestion peuvent aussi constituer une forme de corruption. La corruption est une forme d'abus de pouvoir.

Acting for Change rejette également fermement toute exploitation sexuelle, tout abus et harcèlement (SEAH). Acting for Change adopte la définition de SEAH incluant l'abus de pouvoir et de vulnérabilité visant àobtenir des services sexuels, des actes sexuels physiques ou non physiques sans consentement, et des avances sexuelles non désirées créant un environnement de travail hostile. Acting for Change œuvre pour maintenir un environnement de travail juste et respectueux.

Responsabilité et application

Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration d'Acting for Change. Toute révision est décidée par le conseil. La politique est suivie et évaluée annuellement par le directeur des opérations et le conseil d'administration. Le président du conseil d'

administration est responsable de veiller à ce que tous les membres connaissent, comprennent et appliquent la politique anti-corruption. Le directeur des opérations doit veiller à ce que tous les employés, stagiaires, consultants, bénévoles et autres personnes mandatées par Acting for Change soient informés, comprennent et appliquent la politique. Le directeur des opérations est responsable de la mise à jour du document de politique et de son application dans l'organisation, en favorisant un apprentissage continu lors de son application.

Mesures préventives

Pour prévenir la corruption et le SEAH, nous promouvons une culture organisationnelle encourageant la discussion sur les dilemmes éthiques, les avantages de signaler et d'effectuer des analyses de risques rigoureuses, convaincus que cela améliore l'ensemble de l'organisation. Nos principes directeurs pour le travail préventif sont la transparence, la responsabilité, l'intégrité et le courage. Acting for Change travaille sur les valeurs fondamentales et mène un dialogue ouvert et continu sur l'égalité des sexes, à la fois en interne et en externe.

Acting for Change dispose de procédures internes documentant le lien entre responsabilités et pouvoirs dans le règlement de délégation, pour garantir la possibilité d'exiger des comptes. Nous évaluons les organisations de nos partenaires et réalisons des analyses de risques conjointes pour tous les projets ou demandes de programme afin de prévenir la corruption et renforcer les normes éthiques, l'égalité et le dialogue ouvert. Cela se fait avant, pendant et lors de changements dans les projets collaboratifs. Pour chaque nouveau projet, nous discutons avec nos partenaires de l'importance de prévenir la corruption et de promouvoir l'égalité, ainsi que des possibilités de signalement. Nous évaluons la capacité des partenaires à gérer les subventions de manière satisfaisante avant de collaborer.
Acting for Change dispose de procédures et systèmes financiers garantissant qu'aucune personne ne contrôle seule les finances. Nous avons un processus budgétaire transparent avec nos partenaires, suivi régulièrement pour détecter d'éventuels écarts. Les auditeurs examinent les finances des projets et les rapports financiers doivent correspondre aux rapports narratifs. Des contrôles ponctuels peuvent être effectués par nous ou nos partenaires, supervisés par les bailleurs de fonds.
Pour tous les appels d'offres, y compris ceux réalisés par des partenaires ou organisations collaboratrices, cette politique est prise en compte.

Information et protection des lanceurs d'alerte

Chez Acting for Change, nous croyons en la transparence et l'intégrité. Nous voulons créer un environnement où chacun se sent en sécurité pour signaler toute irrégularité. Il est crucial de nous informer si quelque chose est découvert au sein de notre organisation ou parmi nos partenaires.
Les informations sur la corruption ou le SEAH peuvent être communiquées en interne au supérieur hiérarchique ou au président du conseil, selon le cas. Cela permet une action rapide.

Si le lanceur d'alerte estime que l'information ne peut pas être signalée en interne, elle peut être transmise anonymement via notre système en ligne. Toute personne signalant une suspicion de corruption ou d'irrégularités reçoit une confirmation de réception par Acting for Change, si ses coordonnées ont été fournies, et un retour rapide est effectué. Toutes les informations sont traitées avec la plus grande discrétion et uniquement accessibles à un

groupe restreint de personnes de confiance. Les données sont manipulées avec soin et ne sont jamais partagées en dehors du groupe d'enquête sans consentement explicite.

Acting for Change ne prendra aucune mesures négatives contre un lanceur d'alerte agissant de bonne foi. Le signalement d'une suspicion de corruption et le statut de lanceur d'alerte sont protégés par la législation de l'UE et suédoise. Une personne signalant une suspicion sincère ne risque ni la perte de son emploi ni des sanctions ou préjudices personnels. L'anonymat est possible selon le choix du lanceur d'alerte.

Enquête et mesures

Dès qu'une information sur une suspicion de corruption ou de SEAH parvient à Acting for Change, elle doit être évaluée immédiatement pour décider si une enquête doit être ouverte et quelles mesures prendre pour limiter tout préjudice. La décision d'enquêter dépend de la gravité des irrégularités, telles que violations des règles, corruption, fraude, abus de pouvoir, exploitation sexuelle, abus et harcèlement.
La personne ayant reçu l'information doit la transmettre immédiatement au directeur des opérations. Si ce dernier est impliqué, la responsabilité revient au président du conseil. Si le président est impliqué, elle revient à un membre approprié. Si tout le conseil est impliqué, la responsabilité revient au directeur des opérations.

Lorsqu'une enquête est ouverte, un groupe d'enquête est désigné avec une personne responsable de la documentation. Toute correspondance interne et externe doit être documentée et archivée. Les documents contenant des informations sensibles sur des employés ou partenaires doivent être archivés en tant qu'informations confidentielles.
En cas de suspicion de crime, le cas doit être signalé à la police. Pour les organisations internationales partenaires, Acting for Change évalue avec elles la nécessité d'un signalement, en considérant le risque pour la partenaire. Le financement peut être révoqué, suspendu ou gelé.
Pour les questions financières, des corrections comptables, ajustements budgétaires et mesures préventives peuvent être nécessaires. Pour d'autres types d'infractions, des restrictions, mesures disciplinaires ou nouvelles procédures peuvent être appliquées.
Dans les cas d'exploitation sexuelle, abus ou harcèlement, il est primordial que l'enquête et les actions s' accordent la priorité au **soutien à la victime**, tout en évaluant les défaillances afin de les corriger.

Acting 4 Change, conseil d'administration

Adoptée : 24-08-2022
Mise à jour : 26-02-2026